

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège Inter-Dec

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Design infographique (NTA.1C)

Avril 2013

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme *Design infographique* et de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Inter-Dec s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès de l'ensemble des collèges privés non subventionnés qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Le rapport d'autoévaluation du Collège Inter-Dec a été reçu par la Commission le 3 avril 2012. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 1^{er} et 2 novembre 2012¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs², des étudiants et des professionnels. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme et de l'application de la PIEP.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Inter-Dec et du programme évalué, la Commission présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. Elle porte ensuite un jugement sur le programme lui-même à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages) et la qualité de la gestion du programme. Par ailleurs, elle porte un jugement sur l'application de la PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité. Enfin, le rapport traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme et à l'évaluation de l'application de sa PIEP. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études et de l'application de la PIEP.

1. Outre le commissaire, M. John Keyes, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Rachid Bêche, directeur général à l'Institut supérieur d'informatique et M. Daniel Delisle, directeur des études au Collège Ellis. Le comité était assisté de M^{me} Marie Paré, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège Inter-Dec est un établissement privé non subventionné situé à Montréal. Fondé en 1983, il offre de la formation collégiale et de la formation professionnelle de niveau secondaire. Les domaines de la formation sont regroupés dans trois Écoles : de beauté, de design et des arts numériques. À ce jour, sept programmes offerts mènent à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les domaines des arts numériques et du design d'intérieur. Les programmes dans le domaine de la beauté conduisent au diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à une attestation de l'établissement (AE). Depuis 1989, le Collège Inter-Dec est devenu une filiale du Groupe Collège LaSalle avec lequel il partage notamment les services de recrutement, d'admission et de placement des étudiants.

Le programme *Design infographique* est l'un des premiers programmes à voir le jour au Collège Inter-Dec. Depuis 1999, ce programme est défini par objectifs et standards. Le programme compte 31 1/3 unités et comporte 915 heures réparties en 18 cours et en 3 sessions à temps complet. Chaque cours correspond à une compétence et la dernière mise à jour a été effectuée en 2008. À l'automne 2012, le Collège compte près de 200 étudiants inscrits dans les programmes menant à une AEC, dont 16 dans le programme *Design infographique*. La clientèle étudiante de ce programme se situe entre 21 et 25 ans et est composée de 60 % à 70 % de femmes. La formation dans ce programme est offerte en anglais et en français à une clientèle canadienne et internationale. La formation est assurée par sept chargés de cours œuvrant aussi dans l'industrie. À la Direction générale s'ajoute notamment la Direction des études qui est appuyée d'un coordonnateur au soutien pédagogique, d'un registraire et de trois coordonnateurs dont chacun est responsable de l'une des trois écoles de formation et des programmes associés.

En ce qui concerne la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) de l'établissement, elle a été évaluée en février 2003 par la Commission qui l'a jugée entièrement satisfaisante. Cette politique a été utilisée par le Collège pour l'autoévaluation du programme.

La démarche d'autoévaluation

Le Collège a respecté les deux volets d'évaluation retenus par la Commission. Entre août 2011 et juin 2012, les autoévaluations du programme *Design infographique* et de l'application de la PIEP ont été réalisées selon une même démarche en s'appuyant sur le processus d'autoévaluation prévu à la politique. L'ajustement du programme aux besoins de l'industrie a constitué un enjeu particulier du Collège. Dans un premier temps, pour réaliser l'évaluation du programme selon cinq des six critères retenus par la Commission, le Collège a formé un comité d'autoévaluation composé de la directrice générale, de la directrice des études, du coordonnateur du programme, du coordonnateur au soutien pédagogique, d'un professeur du programme, de la registraire et de deux diplômés. Dans un deuxième temps, pour porter un regard critique sur la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP, un comité restreint constitué de la directrice générale, de la directrice des études et des deux coordonnateurs a été formé. Pour chaque volet d'évaluation, le comité a élaboré et approuvé un devis qui a bien guidé la démarche d'évaluation. Les comités ont analysé les données et approuvé les rapports, incluant un plan d'action pour l'évaluation du programme. Enfin, le conseil d'administration a adopté respectivement les rapports d'autoévaluation du programme *Design infographique (NTA.IC)* et de l'application de la PIEP les 26 mars et 29 juin 2012. Ces rapports ont été diffusés à la communauté.

Le comité d'autoévaluation, sous la coordination de la directrice des études, a basé son évaluation du programme sur l'analyse de données documentaires recueillies comme les devis ministériels, les grilles de cours, la correspondance des compétences et des cours, les contenus de cours théoriques et pratiques, les plans de cours, les qualifications des professeurs, les conditions d'admission des étudiants, les ressources matérielles et la politique de l'enseignement bilingue. De plus, il a utilisé des données statistiques comme le nombre d'admissions des étudiants locaux et internationaux de langue anglaise ou française, les taux d'abandon, les taux de réussite des cours, le taux de diplomation et le taux de placement en lien avec l'emploi ou non. Quant aux données perceptuelles, en plus de l'utilisation des évaluations de l'enseignement par les étudiants, des outils adaptés aux différentes catégories de répondants ont été élaborés par des professeurs spécifiquement pour cette opération et le comité les a validés. Ces outils ont été utilisés pour la collecte des données lors des sondages et des entrevues auprès de 24 étudiants, 3 diplômés entre l'été 2009 et l'été 2011, 4 professeurs, 4 employeurs et 5 membres du personnel de l'administration. Les questions portaient notamment sur la pertinence du programme, sur la charge de travail de l'étudiant, sur la contribution des cours dans le programme, sur l'agencement séquentiel des cours, sur les plans de cours, sur la compétence des

professeurs, sur les ressources matérielles, sur l'équité des évaluations et sur l'encadrement des professeurs.

Pour appuyer son jugement, la Commission a de son côté examiné, parmi les documents fournis par le Collège, le document-cadre institutionnel *Pour produire un devis d'évaluation de programmes d'études*, les dix-huit plans de cours de l'automne 2011 ou de l'hiver 2012 du programme et leurs évaluations finales de cours correspondantes. Elle a aussi porté un regard sur un échantillon de dossiers d'étudiants, sur les conditions d'admission et la sanction des études, sur le bilan du plan d'action du programme et sur le plan de suivi de l'application de la PIEP, sur les taux actualisés de réussite des cours, de diplomation, d'abandon, des admissions des étudiants locaux et internationaux, anglophones et francophones.

La Commission souligne la pertinence des données recueillies qui sont en quantité suffisante. Elle prend note des explications du Collège relatives à l'absence d'une analyse des évaluations finales de cours, analyse récemment réalisée lors de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages PIEA, et au jumelage des critères cohérence, méthodes pédagogiques et encadrement des étudiants dans le traitement des données. La Commission constate que le Collège, à l'exception des méthodes pédagogiques, a réalisé une analyse rigoureuse des données disponibles et note la transparence des conclusions dont fait état le rapport.

La Commission estime que la démarche retenue par le Collège Inter-Dec a permis de donner une idée juste du programme *Design infographique* et de traduire sa réalité en ce qui concerne la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP.

Évaluation du programme

La Commission se prononce sur les résultats et les conclusions de l'établissement sur la qualité du programme évalué. Pour chacun des critères, la Commission fait ses principales constatations, note les points forts et souligne les points à améliorer par rapport à la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence a pour but d'examiner l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants et d'apprécier les mécanismes mis en place pour adapter de façon continue le programme à ces besoins.

Le Collège Inter-Dec a porté un regard sur l'appréciation des diplômés et des employeurs relative aux compétences développées par rapport à celles requises sur le marché du travail. Par l'intermédiaire du Service de placement du Collège LaSalle International, il a analysé le taux de placement des finissants dans un emploi relié à la formation. Selon le Collège Inter-Dec, le programme est pertinent et répond dans l'ensemble aux exigences de l'industrie. Lors de la création du programme *Design infographique (NTA.1C)*, les compétences sélectionnées ont été validées en collaboration avec la direction, les professeurs et les gens de l'industrie. Les dix-huit compétences du programme *Design infographique (NTA.1C)* sont issues de trois programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC), soit *Graphisme (570.A0)*, *Infographie en préimpression (581.A0)* et *Intégration multimédia (582.A0)*. Le Collège souligne que le programme local vise l'acquisition de connaissances permettant au diplômé de travailler comme généraliste dans l'imprimé, les formats électroniques et les formats visuels ainsi que comme spécialiste en design et en infographie. Depuis sa création, le programme a subi quelques adaptations afin de suivre le marché en évolution constante. Pour ce faire, le Collège a analysé notamment le profil de sortie, les habiletés identifiées par l'industrie et les compétences du programme, les contenus des plans de cours, les projets des étudiants et les données relatives aux attentes et aux besoins du marché du travail. Cependant, selon les témoignages obtenus lors de la visite et les données du Collège, certaines compétences du programme répondent moins bien aux besoins actuels de l'industrie. La Commission a pris connaissance du projet d'actualisation du programme qui redéfinit le profil de sortie selon les nouvelles technologies de l'industrie. Le Collège prévoit implanter le nouveau programme à l'automne 2013. La Commission encourage le Collège à mener à terme la révision du programme et sa mise en œuvre.

Lors de la visite, la Commission a noté que le Collège conserve un lien étroit avec les employeurs par la tenue d'un jury composé de gens de l'industrie invités lors de l'exposition des travaux des finissants, par les sondages auprès des diplômés et par les professeurs œuvrant dans l'industrie. Le Collège prend en considération les commentaires émis par le jury sur les projets des finissants et les professeurs se concertent sur des ajustements possibles au programme. Le Collège fait une relance six mois après la fin des études auprès de tous les diplômés. Cette relance unique ne connaît pas un taux de réponse important et ne recueille que peu d'informations de la part des diplômés à l'égard de la pertinence du programme. La Commission constate que le réinvestissement de ces données en provenance du monde du travail et des diplômés, pour le suivi du programme, se fait plutôt sans mécanisme structuré. Lors de la visite, le Collège a fait part de son intention d'implanter un comité consultatif composé de gens issus de l'industrie, de professeurs et de la direction du Collège afin de formaliser sa démarche relative au suivi de l'évolution de la profession et de la pertinence du programme auprès du milieu du travail, ce que la Commission l'encourage à faire. Néanmoins, la Commission juge que l'évolution rapide de la technologie dans le domaine des arts numériques exige du Collège un suivi plus structuré des besoins des employeurs, de la perception des diplômés et de l'adéquation de la formation au milieu du travail. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège Inter-Dec de poursuivre le développement de liens structurés avec les employeurs et de s'assurer d'un mécanisme de liaison organisé avec ses diplômés.

Les données du Collège relatives au placement des diplômés tirées de la relance après six mois indiquent, pour les cohortes de 2010 et 2011, un taux assez bas de placement dans un emploi relié à la formation. En effet, moins de la moitié des répondants se sont déclarés en emploi relié à leur formation. Il ressort des témoignages recueillis par la Commission que les diplômés n'étaient pas toujours disponibles à l'emploi ce qui a affecté le taux de placement. La clientèle du programme *Design infographique* est une clientèle locale et internationale, dont plusieurs quittent le marché local d'emploi à la fin de leurs études. Ces finissants sont difficiles à rejoindre. Plusieurs finissants, étrangers et canadiens, poursuivent leurs études au niveau universitaire dans des domaines connexes. D'autres vont sur le marché de l'emploi à titre de travailleurs autonomes (pigistes), avec la précarité qu'un tel statut occasionne, afin d'acquérir l'expérience nécessaire pour se tailler une place dans l'industrie.

La Commission juge que le programme est partiellement pertinent.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence permet d'examiner le choix de cours en relation avec les compétences à développer, l'articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

Le devis du programme indique que chacune des dix-huit compétences du programme *Design infographique* est associée à un cours. Le Collège a porté un regard sur les devis ministériels des DEC auxquels il a associé son programme, sur le devis local du programme, sur les compétences du programme, sur la grille de cours, sur la séquence des cours, sur les préalables, sur la pondération des cours, sur la charge de travail de l'étudiant et sur les plans de cours. Par ailleurs, le Collège a interrogé des employeurs, des professeurs, des diplômés et des étudiants sur leur appréciation de la cohésion des composantes du programme.

L'analyse de la documentation relative au programme que la Commission a réalisée et les témoignages recueillis lors de la visite ont amené la Commission à conclure, comme le Collège, que les compétences sont prises en compte dans les cours, que les objectifs et les standards des cours sont clairs et que l'agencement des cours tient compte de la progression des apprentissages et de la maîtrise des compétences du programme. Pour améliorer la cohérence du programme, le Collège a entrepris une modification pour intégrer certaines compétences dans plus d'un cours. Les étudiants interrogés reconnaissent les liens entre les différents cours du programme, mais souhaiteraient que des stages en entreprise soient intégrés au programme pour faciliter leur intégration et se faire connaître. Lors de la visite, le Collège Inter-Dec a fait part de son intention d'examiner la possibilité d'implanter des stages en entreprise, ce que la Commission l'encourage à faire.

En ce qui concerne la charge de travail, la Commission constate, en s'appuyant sur les données du Collège et sur les témoignages des étudiants, que la charge de travail est réaliste. Les étudiants estiment qu'elle est plus lourde dans les deux premières sessions pour assurer l'atteinte d'objectifs théoriques, mais ils en reconnaissent le bien-fondé qui consiste à les préparer à une application dans des travaux plus pratiques de la troisième session. Lors de la visite, la Commission a constaté les efforts déployés par le coordonnateur de programme pour mieux répartir la tâche de l'étudiant, notamment en encourageant les professeurs à réinvestir des projets dans d'autres cours, en répartissant les cours dans un horaire de trois jours et en inscrivant la date des évaluations dans un calendrier. La Commission encourage le Collège à poursuivre ces efforts.

La Commission juge que le programme *Design infographique* est cohérent.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Ce critère permet d'évaluer l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des cours et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants, de même que l'encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs.

Le rapport du Collège traite des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants sous l'angle de la cohérence de la mise en œuvre du programme. En s'appuyant sur une analyse des plans de cours, sur des rapports d'évaluation de l'enseignement et sur des données perceptuelles, le Collège Inter-Dec conclut que, dans l'ensemble, l'organisation pédagogique est satisfaisante.

Selon les témoignages obtenus lors de la visite et l'analyse des documents du Collège, la Commission constate que les méthodes pédagogiques utilisées sont adaptées aux compétences du programme, variées et innovatrices. Un enseignement adapté aux petits groupes et dispensé en anglais et en français permet un enseignement personnalisé qui tient compte des caractéristiques de chaque étudiant. De plus, les professeurs sont facilement accessibles pour offrir un encadrement et de la disponibilité pour rencontrer les étudiants, et ce, tout au long de la formation. Les étudiants apprécient les travaux d'équipe, le réinvestissement des projets dans plus d'un cours, la capacité des professeurs d'enseigner dans les deux langues, leurs compétences et leur passion. Depuis l'automne 2012, le Collège a adapté l'enseignement pour offrir des cours théoriques en anglais et en français, au choix de l'étudiant, suivis des cours d'application dispensés dans les deux langues. La Commission souligne l'efficacité de cette nouvelle formule qui, selon les témoignages recueillis lors de la visite, est appréciée des étudiants.

La Commission juge que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Ce critère a pour but d'évaluer si les différentes ressources sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du programme. Il concerne principalement le nombre de professeurs et leurs compétences. Il touche également la contribution du personnel technique, l'adéquation des aménagements (locaux, plateaux, laboratoires, etc.) et des équipements en fonction des besoins du programme.

Le Collège Inter-Dec a porté un regard sur le matériel didactique, les locaux, le renouvellement des équipements, la qualification des professeurs, comme stipulé dans sa PIEP. L'examen des documents du Collège et les informations recueillies lors de la visite

permettent à la Commission de constater que le nombre de professeurs est adéquat pour dispenser la formation, qu'ils possèdent tous une formation universitaire et technique dans des domaines connexes aux arts numériques et qu'ils maintiennent leurs qualifications en demeurant actifs dans l'industrie. Les 18 cours au programme sont donnés par une équipe stable de professeurs qualifiés et compétents dans les deux langues d'enseignement. Les étudiants apprécient qu'un cours dispensé en anglais et en français soit assuré par le même professeur.

En ce qui concerne les ressources matérielles, depuis janvier 2011, le Collège a procédé au renouvellement de l'équipement, du réseau informatique et des locaux. L'entretien du réseau informatique ainsi que le dépannage sont assurés par le Collège LaSalle International. En s'appuyant sur les données du Collège et sur les témoignages obtenus lors de la visite, la Commission conclut, comme le Collège, que ces améliorations des ressources matérielles favorisent l'apprentissage des étudiants pour le développement des compétences du programme. De plus, le Collège Inter-Dec a convenu d'une entente d'accessibilité avec la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour ses étudiants et poursuit son effort d'augmenter la documentation dans la bibliothèque de son établissement. Les professeurs et les étudiants sont satisfaits de la disponibilité et de l'accessibilité d'un équipement bien entretenu.

La Commission juge que les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme.

L'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages)

Ce critère porte sur la maîtrise par les diplômés des compétences visées par le programme et sur la réussite des étudiants.

En conformité avec sa PIEP, le Collège a examiné, à l'exception des instruments d'évaluation, toutes les données prévues pour l'évaluation de l'efficacité du programme : les plans de cours et les différents taux relatifs à l'admission, à la réussite, à l'abandon et à la diplomation. Les instruments d'évaluation n'ont pas fait l'objet d'une analyse puisque leur révision était en cours au moment de l'autoévaluation. Le Collège juge que la mise en œuvre du programme *Design infographique* est efficace. Le rapport du Collège indique qu'il utilise notamment comme méthodes de recrutement d'étudiants, les journaux, la radio, le web, les portes ouvertes et l'activité d'étudiant d'un jour. Des conseillers aux admissions du Collège Inter-Dec et du Collège LaSalle International fournissent les informations nécessaires au choix de carrière des candidats à l'admission et accompagnent individuellement les étudiants locaux ou internationaux jusqu'à leur inscription, qui est

assurée par la registraire. Pour être admis, les étudiants doivent répondre aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). La Commission constate que la clientèle internationale est très diversifiée, francophone, anglophone et allophone, et que le degré de maîtrise de la langue est évalué pour ces étudiants par des examens écrits et oraux au moment de l'inscription. Dans les cas où le niveau de maîtrise de l'anglais ou du français est jugé inadéquat, l'étudiant est inscrit à l'École de langue du Collège LaSalle International pour six mois. La Commission encourage le Collège à demeurer vigilant sur la capacité de chaque étudiant admis de bien suivre le programme et de réussir jusqu'à la diplomation.

En s'appuyant sur les témoignages recueillis, sur l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de même que sur l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation, la Commission constate que chaque plan de cours est élaboré à partir d'un gabarit et qu'il informe bien l'étudiant. Depuis janvier 2011, un coordonnateur au soutien pédagogique accompagne les professeurs, notamment dans l'élaboration des plans de cours et des évaluations finales de cours. En ce qui concerne les épreuves finales, la Commission constate qu'elles sont de nature intégrative, d'un niveau taxonomique adéquat, que le poids des évaluations pour la majorité des cours se situe entre 30 % et 70 % et que l'étudiant est évalué individuellement lors des travaux d'équipe. De plus, dans une formule pédagogique bilingue où un groupe d'étudiants peut suivre un cours en anglais et qu'un autre peut le suivre en français, l'équivalence de l'évaluation des apprentissages est assurée puisque le même professeur donne le cours aux deux groupes. La Commission note l'engagement du Collège Inter-Dec à poursuivre le développement d'outils d'évaluation et de grilles de correction adaptés aux objectifs du programme *Design infographique*, ce qu'elle l'encourage à continuer.

Le Collège présente dans son rapport les taux de réussite pour les trois sessions de l'automne, de l'été et de l'hiver 2011. Dans l'ensemble, le taux de réussite à l'automne 2011 pour les étudiants francophones se situe à 79 % tandis que pour les étudiants inscrits dans les cours en anglais, il se situe à 71 %. Généralement, les taux de réussite sont plus bas à la première qu'à la deuxième et à la troisième sessions. Le Collège explique que les étudiants internationaux éprouvent plus de difficulté avec la langue d'enseignement pour la réussite des cours et qu'ils s'inscrivent généralement dans les groupes de langue anglaise. En s'appuyant sur les témoignages recueillis et sur les données actualisées du Collège, la Commission constate, comme le Collège, que les taux de réussite s'améliorent au cours de la deuxième session et atteignent 100 % à la troisième. En ce qui concerne la diplomation des étudiants, les données du Collège présentent, pour les finissants de l'été 2010, 2011 et 2012, la diplomation de 11 étudiants sur une possibilité de 19 étudiants. Diverses raisons d'abandon des étudiants ont été répertoriées, notamment des

difficultés financières, un changement d'orientation ou un retour de l'étudiant dans son pays d'origine. La Commission estime que, dans l'ensemble, le taux de diplomation est adéquat en tenant compte des particularités de la clientèle étudiante.

La Commission juge que le programme est efficace.

La qualité de la gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Ce critère permet entre autres de considérer les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs ainsi que l'encadrement pédagogique et l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Le rapport d'autoévaluation du Collège comprend, comme prévu à la PIEP, un regard sur des bilans d'étape du département, une analyse des données sur l'évaluation des professeurs par les étudiants ainsi que sur la qualification et l'expérience des professeurs. Par ailleurs, le Collège a aussi porté un regard sur l'exercice des responsabilités pédagogiques. Le Collège considère que la gestion du programme est très satisfaisante. Le rapport décrit le fonctionnement du comité pédagogique, formé des coordonnateurs des trois écoles de formation, du coordonnateur pédagogique, de la directrice des études et de la directrice générale, qui se réunit hebdomadairement pour traiter des pratiques pédagogiques et des décisions d'ordre pédagogique ou administratif. Le coordonnateur de l'École des arts numériques, qui agit à titre de coordonnateur du programme, assume la plupart des responsabilités liées au programme de *Design infographique* et rencontre les professeurs au moins une fois par session pour discuter des cours, des projets exigés aux étudiants, des problématiques rencontrées et d'autres sujets pédagogiques. Le coordonnateur pédagogique accompagne les professeurs dans l'exercice de leurs responsabilités. De son côté, la registraire traite les documents officiels des étudiants de leur inscription jusqu'à la sanction des études. La Commission estime, en s'appuyant sur les témoignages recueillis lors de la visite et sur les données du Collège, que tous les professeurs bénéficient d'un encadrement pédagogique adéquat des coordonnateurs, notamment lors de l'élaboration des plans de cours et des outils d'évaluation. Un *Guide de l'enseignant* les informe sur les directives administratives et sur la gestion pédagogique. De plus, les professeurs ont accès, comme perfectionnement, à des outils pédagogiques mis à leur disposition comme d'une boîte à outils sur l'intranet et des tutoriels de même qu'à des moments d'échange sur la pédagogie lors de dîners-causeries organisés. Aussi, la Commission constate que la concertation entre les membres de l'équipe enseignante quant

au contenu de cours, au partage des projets entre les cours et aux efforts des professeurs pour aider les étudiants à faire des liens entre les activités d'apprentissage contribue à une gestion efficace du programme *Design infographique*. Par ailleurs, à l'aide du système intranet, les étudiants remplissent un questionnaire évaluant la qualité de l'enseignement au moins une fois par session, et un rapport est transmis à la directrice des études et au professeur concerné. Les témoignages des professeurs recueillis lors de la visite confirment que l'encadrement pédagogique est satisfaisant.

En s'appuyant sur l'analyse des plans de cours et des évaluations finales de cours ainsi que sur des témoignages obtenus lors de la visite, la Commission note que, depuis 2011, la révision des plans de cours est réalisée par le coordonnateur pédagogique. Seuls les plans de cours approuvés par la Direction des études sont officiels et accessibles sur l'intranet. La Commission constate que l'ensemble des plans de cours respecte la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et informe clairement les étudiants des objectifs des cours et des standards visés. Les témoignages obtenus des étudiants affirment que les projets finaux correspondent aux attentes du cours et apprécient la qualité de la formation.

La Commission juge que la gestion du programme est efficace.

La Commission note que l'évaluation que le Collège a faite de son programme lui a permis de relever les points forts du programme et les points à améliorer. Le Collège a adopté des pistes d'action qui devraient contribuer à améliorer le programme. Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a proposés et la PIEP de l'établissement, la Commission juge que dans l'ensemble le programme *Design infographique* est de qualité.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation du programme

Le Collège a produit un plan d'action pour donner des suites à l'évaluation du programme. Le plan comprend les actions adoptées par le Collège pour améliorer son programme, il indique les services ou les personnes responsables de leur mise en œuvre et il inclut un échéancier. Le Collège a ordonné ses actions selon des priorités et son plan prend en compte l'ensemble des améliorations proposées à partir des résultats de l'autoévaluation de son programme *Design infographique*.

Le Collège a produit un bilan du plan d'action, ce qui a permis à la Commission de constater qu'il avait déjà mis en œuvre des mesures adoptées, notamment la révision des plans de cours.

La Commission estime que les actions envisagées par le Collège sont dans l'ensemble pertinentes et devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme.

Évaluation de l'application de la politique

Le regard critique posé par l'établissement permet d'examiner la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP et permet également de vérifier si la politique est bien adaptée à sa situation particulière.

Évaluation de la conformité de l'application de la politique

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. L'examen de la conformité vérifie si l'exercice des responsabilités respecte la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) et si l'évaluation de programme se déroule selon le processus et les critères prévus dans la politique.

Au terme de son évaluation de programme, le Collège conclut que l'application de la PIEP, lors de l'évaluation du programme *Design infographique*, a été dans l'ensemble conforme. Cependant, pour les évaluations de programmes subséquentes, le Collège prévoit réviser sa PIEP afin de mieux l'adapter à la réalité de l'établissement.

La politique prévoit faire une évaluation de programme selon un calendrier établi ou si des problématiques se présentent pour un programme donné. La Commission constate que le choix d'évaluer le programme *Design infographique* s'est arrêté à la suite de problématiques mentionnées par les professeurs à la Direction générale. Ce programme est évalué pour la première fois dans son ensemble. Dorénavant, la décision d'évaluer un programme se prendra à partir d'un calendrier établi par le Collège dans lequel des modifications pourront être apportées, comme le stipule la PIEP.

En ce qui concerne le système d'information, il doit permettre une collecte de données pertinentes pour suivre la mise en œuvre d'un programme, comme le stipule la politique. La Commission note que le Collège a utilisé des données statistiques, des données documentaires et des données perceptuelles pour l'évaluation du programme comme le prévoit la politique, mais n'a pas procédé à l'examen des évaluations finales de cours comme prescrit. La Commission juge que les explications du Collège en ce qui concerne le choix de ne pas analyser les évaluations finales de cours sont satisfaisantes et que le système a été utilisé comme prévu pour l'évaluation du programme. Toutefois, la Commission constate, comme le Collège, que le système n'est pas suffisamment organisé pour permettre une collecte structurée et continue des données. Le Collège envisage de prendre des moyens, notamment pour améliorer la liaison avec les diplômés et les

employeurs, et pour formaliser la collecte des données perceptuelles, ce que la Commission l'encourage à faire.

Au regard des responsabilités relatives au processus d'évaluation du programme, la Commission constate que les responsabilités désignées au coordonnateur du programme ont été assumées par la directrice des études. La politique précise que le comité d'évaluation doit être constitué du coordonnateur du programme, de deux professeurs, du registraire et de représentants des étudiants auxquels peuvent s'ajouter d'autres personnes, notamment une personne de l'industrie, et jusqu'à deux autres professeurs. La Commission constate que la formation du comité mis en place par le Collège respecte le cadre de la politique, même s'il a décidé de procéder sans la participation d'un représentant de l'industrie. La Commission note que le Collège a décidé d'enrichir la démarche par la participation aux travaux du comité de la Direction générale, de la Direction des études et du coordonnateur pédagogique, le tout en conformité avec la PIEP.

En ce qui concerne le devis, lorsque la demande d'évaluation provient de la Commission, le comité élabore un devis en s'appuyant sur le guide de la Commission plutôt que d'utiliser le document-cadre du Collège LaSalle International *Pour produire un devis d'évaluation de programme d'études*. La Commission note que le comité d'évaluation a élaboré un devis qui a été approuvé par le conseil d'administration, comme prescrit par la PIEP. Le devis précisait les étapes de réalisation de l'évaluation, incluant les données à collecter, l'attribution des responsabilités, le calendrier de réalisation et les documents à produire. Cependant, le Collège n'a pas respecté la PIEP en ce qui concerne les critères à évaluer et a plutôt choisi de regrouper le traitement de la cohérence du programme, des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants. La Commission estime que ce choix méthodologique n'a pas permis à l'établissement de traiter de l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs du programme et aux caractéristiques des étudiants. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer de traiter l'ensemble des critères d'évaluation, comme prescrit dans sa PIEP, lors d'une prochaine évaluation de programme. Par ailleurs, en conformité avec la politique, le rapport a été adopté par les différentes instances puis déposé au centre de documentation du Collège qui est accessible à l'ensemble de la communauté. Les suivis de l'évaluation ont été consolidés dans un plan d'action.

La Commission a pu constater que les responsabilités relatives au processus d'évaluation n'ont été que partiellement exercées en conformité avec la PIEP. Le Collège a fourni des explications quant au choix de la directrice des études pour mener les travaux d'évaluation et propose d'en tenir compte lors de la révision de sa politique. En ce qui concerne l'ensemble des autres responsabilités liées au processus d'évaluation, le comité d'évaluation les a exercées en conformité avec la politique. Le Collège a identifié des

points forts et des points à améliorer en lien avec l'exercice des responsabilités et ses constats ont permis d'établir des actions.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP faite par le Collège Inter-Dec n'a été que partiellement conforme avec la politique. Elle note qu'il prévoit réviser sa PIEP pour s'assurer que les règles correspondent à ses pratiques.

Évaluation de l'efficacité de l'application de la politique

L'examen de l'efficacité vérifie si les résultats attendus par l'application de la politique sont atteints. L'établissement vérifie si l'application de sa politique est propre à soutenir la prise de décisions relatives à la gestion du programme et si elle a un impact sur son amélioration, si l'évaluation conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme.

Pour mesurer l'efficacité de la PIEP, le Collège Inter-Dec a vérifié l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la politique, dont celui d'assurer une évaluation objective de la qualité de la formation en vue d'une amélioration continue du programme. Le Collège estime que tous les objectifs ont été atteints et que l'application de la politique a été efficace.

Le Collège considère que l'application de la PIEP lui a permis de poser un diagnostic juste de l'état du programme. Le plan d'action qui a découlé de l'évaluation a facilité l'élaboration des modifications à apporter au programme. L'analyse que la Commission a réalisée du rapport d'évaluation du programme et du rapport d'évaluation de l'application de la PIEP, des documents complémentaires et des témoignages recueillis lors de la visite lui permet de constater que le Collège a réalisé une évaluation de programme qui l'a conduit à relever ses forces et à identifier des points à améliorer. Cette évaluation a amené le Collège à actualiser le programme *Design infographique*, à réviser les compétences et à élaborer un logigramme. De plus, le Collège Inter-Dec révisera sa PIEP, notamment les sections sur le système d'information et le partage des responsabilités.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP a été efficace : l'évaluation du programme *Design infographique* a permis à l'établissement de démontrer la qualité de la mise en œuvre du programme, d'en relever les points à améliorer et d'entreprendre des actions en conséquence.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation de l'application de la PIEP

Le Collège a produit un plan d'action pour donner des suites à l'évaluation de l'application de la PIEP. Le plan comprend les actions adoptées par le Collège pour améliorer l'application de la politique, il indique les services ou les personnes responsables de leur mise en œuvre et il inclut un échéancier. Les actions sont ordonnées selon des priorités et le plan prend en compte l'ensemble des problèmes relevés lors de l'évaluation de l'application de la PIEP.

Lors de la visite, le Collège a présenté un bilan du plan d'action à la Commission. Elle constate que le Collège a déjà mis en œuvre des mesures adoptées, notamment l'élaboration d'un calendrier d'évaluation des programmes.

La Commission estime que les actions retenues par le Collège sont pertinentes et devraient contribuer à l'amélioration de l'application de la PIEP.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que dans l'ensemble le programme *Design infographique* du Collège Inter-Dec est de qualité. De plus, la Commission juge que l'application faite par le Collège de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Design infographique*, a été partiellement conforme, mais qu'elle a été efficace.

La Commission a relevé, comme force du programme, la qualité de ses ressources humaines et matérielles. Les professeurs sont des professionnels compétents encore actifs sur le marché du travail et de nouveaux locaux ont été aménagés avec de l'équipement à la fine pointe de la technologie. De plus, la Commission souligne la qualité de la gestion pédagogique, notamment le soutien pédagogique apporté aux professeurs. Toutefois, la Commission suggère au Collège de poursuivre le développement de liens structurés avec les employeurs et de s'assurer d'un mécanisme de liaison organisé avec ses diplômés.

En ce qui concerne le regard critique de l'application de la PIEP, l'utilisation du système d'information et l'exercice des responsabilités liées à l'évaluation de programme respectent partiellement la politique. La Commission suggère au Collège de s'assurer de traiter l'ensemble des critères d'évaluation, comme prescrit dans sa PIEP, lors d'une prochaine évaluation de programme. Toutefois, les travaux d'évaluation du programme ont permis au Collège de poser un diagnostic juste de la mise en œuvre du programme et d'identifier les forces et les points à améliorer.

La Commission estime que le Collège a produit un plan d'action qui comprend des mesures qui devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme et de l'application de sa PIEP.

La Commission note que la démarche appliquée par le Collège lui a permis de donner une idée juste du programme *Design infographique* et de traduire sa réalité concernant la conformité et l'efficacité de l'application de sa politique.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Design infographique (NTA.1C)* conduisant à l'attestation d'études collégiales et de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), le Collège Inter-Dec souscrit globalement à l'analyse faite par la Commission. Le Collège a fait part à la Commission de ses commentaires dont elle a tenu compte dans le rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière, président